

A7K
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 76 Boulevard Einstein
62100 CALAIS
Société en cours de constitution

LE SOUSSIGNE :

Monsieur Hervé DEMULIER

À l'issue de la signature des statuts de la Société A7K, le 13 Mars 2026, au siège social, a désigné le premier président de la Société.

A cet effet, l'associé unique a décidé ce qu'il suit :

I - NOMINATION DU PRESIDENT

L'associé unique nomme en qualité de Président de la Société :

Monsieur Hervé DEMULIER, demeurant 617 Rue du Fort Batard – 62370 AUDRUICQ.

Pour une durée illimitée.

L'entrée en fonction ne sera effective qu'à partir du jour où la Société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés.

Le Président déclare accepter les fonctions de Président qui viennent de lui être confiées. Il affirme n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

II - POUVOIRS DU PRESIDENT

Le Président va exercer ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues au Titre V des statuts.

III - REMUNERATION DU PRESIDENT

En rémunération de ses fonctions, le Président aura droit à une rémunération qui sera fixée au cours d'une prochaine décision.

Il aura droit en outre au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Fait à Calais

Le 13 Mars 2026.

En autant d'originaux que nécessaire pour le dépôt d'un exemplaire au siège social et l'exécution des diverses formalités légales.

Monsieur Hervé DEMULIER

Signé en la forme électronique à la date figurant en page des signatures.

Signé par Hervé DEMULIER
Le 13 mars 2026

Signed with
Universign doc_BwdK
tx_JMZ64MKv7LAg